

Charte d'engagement du parrain et de la marraine dans le cadre du parrainage républicain

Préambule

Le parrainage républicain est un acte de solidarité civique. Il affirme que chaque enfant, chaque jeune, chaque famille a sa place dans la communauté nationale. Il repose sur un engagement libre, fraternel et durable, fondé sur les valeurs de la République : **Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité, Solidarité.**

En acceptant d'être parrain ou marraine, chaque citoyen ou citoyenne s'engage à accompagner un enfant ou un jeune dans son parcours d'intégration, d'apprentissage et d'émancipation, en coopération avec sa famille et les acteurs associatifs.

1. Engagements du parrain et de la marraine

1.1. Un engagement de présence

- Être une présence bienveillante, régulière et fiable.
- Maintenir un lien constant avec l'enfant ou le jeune, dans le respect de son rythme et de ses besoins.
- Participer aux rencontres organisées par l'association ou la commune lorsque cela est possible.

1.2. Un engagement d'écoute et de respect

- Accueillir l'enfant ou le jeune sans jugement, dans le respect de son histoire, de sa culture et de sa dignité.
- Favoriser un climat de confiance, propice à l'expression libre et sécurisée.
- Respecter la confidentialité des échanges.

1.3. Un engagement éducatif et citoyen

- Encourager la découverte des valeurs républicaines et de la vie civique.
- Soutenir l'enfant ou le jeune dans ses apprentissages : langue française, codes sociaux, compréhension des institutions, accès à la culture.
- Promouvoir l'autonomie, la curiosité et la participation à la vie collective.

1.4. Un engagement de solidarité

- Contribuer, dans la mesure de ses moyens, à l'inclusion sociale de l'enfant ou du jeune.
- Coopérer avec la famille, l'association et les partenaires éducatifs.
- Agir toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

1.5. Un engagement éthique

- Respecter strictement le cadre légal et les règles de protection des mineurs.
 - Ne jamais se substituer aux parents ou aux responsables légaux.
 - Adopter une posture responsable, humble et cohérente avec les valeurs de la République.
-

2. Engagements de l'association ou de la collectivité

(À adapter selon ton cadre)

- Assurer un suivi régulier du parrainage.
 - Offrir des espaces de rencontre, de formation et de soutien.
 - Garantir un cadre sécurisé, transparent et respectueux pour toutes les parties.
-

3. Durée et modalités

Le parrainage repose sur un engagement volontaire, renouvelable, qui peut évoluer selon les besoins de l'enfant ou du jeune. Toute modification ou cessation doit être accompagnée et expliquée avec bienveillance.

4. Signature

En signant cette charte, le parrain ou la marraine affirme son engagement libre, éclairé et responsable au service d'un enfant, d'un jeune et de la communauté républicaine.